



AMAP d'ASCAIN

<https://amapasrain.fr/>
amap.ascain@hotmail.fr

Distribution le jeudi soir sur la place d'Ascain de 18h à 19h30

BULLETIN D'ADHESION à l'AMAP d'Ascain Année 2023

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone : et (indispensable en cas d'oubli de panier)

Mail : (pour la connexion à AmapJ)

Après remise du bulletin d'adhésion et paiement de la cotisation annuelle, vous recevrez un mot de passe vous permettant de vous connecter à l'application AmapJ : <https://s8.amapi.fr/p/ascain>
Vous pourrez alors souscrire un ou des contrat(s) avec les différents producteurs par l'intermédiaire des référents.

Les **contrats** que propose l'AMAP d'Ascain sont consultables sur <https://amapasrain.fr/>

Engagements

- J'adhère aux principes de la **Charte des AMAP**.
- Je cotise annuellement à l'association de l'AMAP d'Ascain : 3€ en espèce.
- Je m'engage à effectuer **deux à trois permanences par an** pour assurer la distribution des légumes et autres produits

Date :

À :

Signature :

RECU

Reçu de Mme, M.

La somme de 3€, cotisation pour l'année 2023 à l'association de l'AMAP d'Ascain

A Ascain, le...../...../ 2023

AMAP d'Ascain - <https://amapasrain.fr/> - amap.ascain@hotmail.fr
Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

CHARTRE DES AMAP - Extraits

Document de référence définissant les valeurs, les principes et les engagements des AMAP (intégralité de la Charte de 2014 sur le site de l'AMAP d'Ascain).

Fondements des AMAP

Une AMAP est une **Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne** ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des **fermes de proximité** dans une logique d'**agriculture durable**, c'est-à-dire une **agriculture paysanne**, socialement équitable et écologiquement saine.

Il s'agit aussi de permettre à des consommateurs d'acheter à un **prix juste** des produits d'alimentation de **qualité**, en étant informés de leur **origine** et de la **façon dont ils ont été produits**, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable.

Un partenariat s'établit entre un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité. Il se formalise par un **contrat** dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Le producteur s'engage à fournir des **produits de qualité** dans le respect de la charte des AMAP.

Valeurs des AMAP

Les AMAP font référence aux valeurs d'équité, de proximité, de transparence, de solidarité, de convivialité, de qualité et d'écologie.

Les AMAP portent les valeurs suivantes :

- ❖ Équité : un commerce équitable
- ❖ Proximité : un commerce de proximité en vente directe
- ❖ Transparence : transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
- ❖ Solidarité : solidarité économique et financière avec les producteurs, solidarité entre consommateurs
- Convivialité : convivialité dans les échanges, les liens sociaux
- ❖ Qualité : qualité des produits distribués
- ❖ Écologie : respect de l'environnement

Les engagements des producteurs

- ✓ Un engagement **économique** : fourniture périodique de produits frais, sains et diversifiés ; distribution du surplus de production ; mise en oeuvre des moyens de production visant à assurer la distribution régulière de leurs produits
- ✓ Un engagement **éthique** : respect de la charte des AMAP à travers un contrat d'engagement fixé entre les producteurs et les consommateurs, transparence sur la vie de la ferme.
- ✓ Un engagement **social** : présence sur le lieu de distribution, création de liens avec les consommateurs, pédagogie concernant le travail de la ferme, organisation des visites de ferme, prise en compte des remarques des amapiens.

Les engagements des consommateurs

- ✓ Un engagement **financier** : achat à l'avance d'une partie de la récolte du producteur sur une période donnée à un coût équitable.
- ✓ Un engagement **économique** : partage avec l'agriculteur des risques liés à son activité (intempéries, parasites...).
- ✓ Un engagement **éthique** : respect de la charte des AMAP.
- ✓ Un engagement **associatif** : participation à la vie de l'AMAP (distribution, communication, animation...) ; respect des modes de fonctionnement de l'AMAP (venir chercher son panier dans les créneaux horaires spécifiés...).

Amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP respectent et font vivre **5 principes fondamentaux**. Cette charte représente la vision politique de l'agriculture que défendent les AMAP avec les notions de **souveraineté alimentaire**, **co-producteurs**, **éducation populaire**, **évaluation participative**, **agro-écologie**, **rupture avec l'agro-chimie** et l'appropriation mercantile du vivant, **défense des semences paysannes**, **invitation à disséminer "l'esprit AMAP"**.